

PLAN PAYSAGE DE LA CÔTIÈRE RHODANIENNE

08

→ FICHE RECOMMANDATIONS

AMÉLIORONS LA QUALITÉ URBAINE ET PAYSAGÈRE DES ROUTES

Objectifs

- METTRE EN VALEUR LES SÉQUENCES PAYSAGÈRES LE LONG DES ROUTES
- AMÉNAGER LES TRAVERSÉES DE BOURGS
- AMÉLIORER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ENTRÉES DE BOURGS

Contexte

L'intégration paysagère des routes est essentielle pour préserver la qualité paysagère de la côte rhodanienne. L'image du territoire, de ses communes et de ses activités dépend donc aussi de ces axes de circulation qui relient les zones urbanisées entre elles et traversent les bourgs en créant des séquences paysagères distinctes.

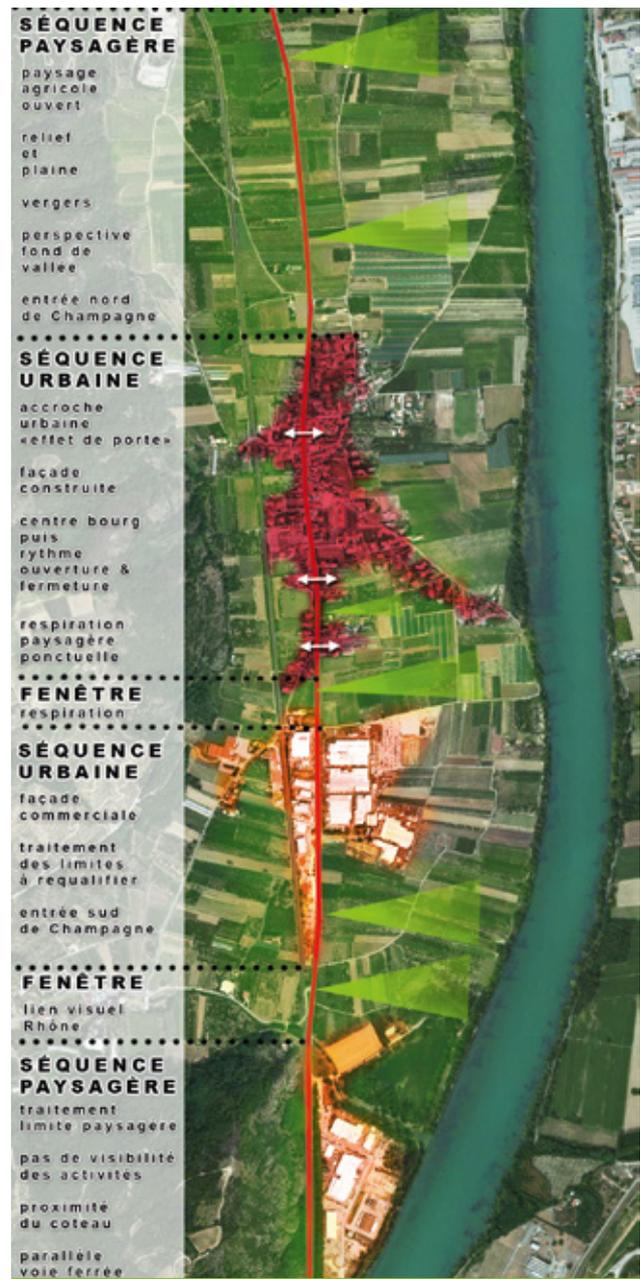
Mais l'image et le paysage de certains axes pâtissent d'un trafic routier important, de fortes pressions urbaines et d'une pollution visuelle liée à la publicité. Marquées par la vitesse excessive des véhicules et par l'absence d'aménagements paysagers entre espaces non bâtis et tissus urbanisés, les entrées de bourgs sont elles aussi souvent négativement perçues.

→ Il convient donc d'adapter le gabarit des routes départementales en fonction du contexte, de traiter leurs emprises et de maîtriser leurs abords, notamment pour assurer la cohabitation entre les usagers (piétons, cycles, automobiles, camions, etc.) et pour préserver l'image du territoire.

METTRE EN VALEUR LES SÉQUENCES PAYSAGÈRES LE LONG DES ROUTES

Le traitement qualitatif des routes départementales dépend de la prise en compte du contexte bâti et paysager dans lequel elles s'inscrivent. Il convient donc d'adapter le gabarit des voies de communication et d'harmoniser les aménagements avec les séquences paysagères repérées :

- ▲ limiter « l'effet routier » en adaptant, selon le contexte et les séquences traversées, les largeurs de chaussées, le type d'éclairage public, la nature des revêtements, la signalisation, le mobilier urbain, etc. ;
- ▲ animer la traversée du territoire et favoriser la découverte de sa diversité en valorisant ou en créant des séquences paysagères ;
- ▲ accompagner les routes principales d'éléments du grand paysage en veillant à la continuité du relief et micro-relief, des trames végétales et des structures paysagères remarquables ;
- ▲ favoriser une gestion différenciée des abords des voies en adaptant la gestion et en privilégiant les essences locales.



Analyse des séquences paysagères, l'exemple de Champagne

PROPOSITIONS DE MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR RÉVÉLER LES SÉQUENCES PAYSAGÈRES EN BORD DE ROUTE



Parapets en pierre



Dispositif de soutènement en pierre de pays (mur ou gabion)



Développement d'une diversité végétale suite à la mise en place de fauches tardives et à l'absence de traitement chimique

AMÉNAGER LES TRAVERSÉES DE BOURGS

L'évolution des modes de déplacement a parfois rendu la circulation routière inadaptée à la vie locale, notamment dans les traversées de bourgs, jusqu'à en faire une source de nuisance et d'insécurité pour les riverains. Dans une logique fonctionnaliste au service d'un trafic automobile croissant, la voirie s'est imposée au détriment des cheminements piétons et de la qualité paysagère. Il est possible de redonner aux bourgs leur vocation de lieu de vie et de programmer des aménagements qui tiennent compte des atouts du paysage local :

- ▲ analyser les usages à l'échelle du bourg et comprendre le site en s'appuyant sur les pratiques existantes et en recherchant la qualité des espaces traversés afin de considérer les enjeux au-delà de l'aspect sécuritaire ;
- ▲ privilégier les séquences paysagères existantes et ponctuer la traversée de bourgs d'éléments paysagers ou de « nouveaux obstacles » garants de

l'équilibre entre urbanité et naturalité, d'une perception positive de ces espaces et qui incitent ou obligent les automobilistes à ralentir au-delà de la seule signalétique ;

- ▲ améliorer l'attractivité des commerces et le cadre de vie des habitants en privilégiant les espaces favorables aux piétons qui ralentissent la circulation ;
- ▲ créer des cheminements piétons et cyclistes affirmés (voies partagées, zones de rencontre) en appliquant le Code de la rue et en utilisant des matériaux spécifiques qui garantissent leur bonne visibilité et leur qualité paysagère ;
- ▲ favoriser la cohabitation et l'équilibre entre les usages en privilégiant la sécurisation des déplacements doux et en préservant le cadre de vie des habitants (gestion des espaces dédiés à la voiture, limitation des nuisances sonores et visuelles, etc.).

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER



Situation actuelle RD1086 Saint-Michel-sur-Rhône



Exemple de traitement qualitatif des abords, de la signalétique et des bâtiments (ex Saint-Michel-sur-Rhône) Photomontage

AMÉLIORER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ENTRÉES DE VILLES ET DE BOURGS

Les grands axes routiers d'entrée de bourg sont des espaces périurbains particulièrement sensibles qui préoccupent depuis longtemps les urbanistes, les paysagistes et un nombre toujours plus élevé d'habitants. Ces espaces linéaires, toujours en extension, sont occupés par des commerces et des activités bénéficiant d'une bonne accessibilité et d'un effet de vitrine. Mais force est de constater que le paysage est hétéroclite, les enseignes et la publicité en nombre et peu qualitatives, et les espaces publics restreints. Pour préserver l'intérêt des paysages et des silhouettes de bourgs,

il est possible d'améliorer la qualité paysagère des entrées de villes :

- ▶ **passer d'une logique routière à une logique urbaine**, en assurant la transition entre zones urbanisées et espaces agricoles ou naturels, en pacifiant les circulations et en réduisant la largeur des voies ;
- ▶ **réconcilier les deux rives des voies**, souvent considérées comme de véritables coupures, en les rendant transversales et en assurant la traversée piétonne dans les bourgs ;

▶ **recréer un paysage et une unité urbaine en entrée de ville lors des projets d'extension urbaine ou de renouvellement** afin d'améliorer l'image de ces territoires de transition. Ceci en préservant au maximum les alignements d'arbres, en maîtrisant et en respectant la réglementation nationale en matière de publicité, et en définissant des gabarits (hauteur, implantation) selon les espaces traversés et l'intensité urbaine.

NOS PARTENAIRES

- Communautés de communes et d'agglomération
- Chambres de commerce et d'industrie
- CAUE 07 et 69
- Directions Départementales des Territoires 07, 42, 69
- Conseils généraux 07, 42, 69

POUR ALLER PLUS LOIN

- « La traversée de bourg, pour construire un lieu partagé », CAUE 76, 2010
www.caue76.org
- « Requalifier les traversées de villages et les espaces publics », Gheco, 2012
www.pays-ouest-charente.fr
- « Aménagement des espaces annexes à la voirie », Biodiversité, 2012
www.biodiversite-positive.fr
- « Entrées de ville, dossier bibliographique », CERTU, Stéphanie Frobert 1999
urbamet.documentation.developpement-durable.gouv.fr
- « Réhabilitation des entrées de ville », IAURIF, 2001
iau-idf.fr
- La Charte signalétique et publicité du Pilat (rubrique « Entreprendre dans le Pilat »)
www.parc-naturel-pilat.fr